

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 22 mai 2014

DCM N° 14-05-22-10

**Objet : Subventions aux associations socio-éducatives.**

**Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY**

Dans le cadre de l'aide apportée aux associations socio-éducatives de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **2 165 880 €** au bénéfice des associations socioéducatives recensées dans la motion jointe.

**1. Subventions de fonctionnement pour les associations conventionnées**

La Ville de Metz s'est engagée dans une politique de conventionnement avec les associations qui développent une offre éducative sur l'ensemble des quartiers messins. Cette démarche concerne d'une part les structures ayant en charge l'animation et la gestion de 24 équipements de quartier (dont 21 bâtiments communaux, 1 équipement CAF, 1 équipement associatif et 1 équipement dont la Ville est locataire), utilisés par plusieurs centaines d'associations, d'autre part les associations développant un projet d'actions à l'échelle du territoire.

A ce titre, il est proposé de soutenir les 32 associations socio-éducatives mentionnées dans la motion en leur attribuant des subventions de fonctionnement pour un montant total de **2 139 380 €**. Trois niveaux de conventions (projet éducatif, projet d'animation ou accueil associatif de quartier) sont proposés. 11 associations sont retenues pour un conventionnement sur la base d'un « projet éducatif », 14 associations pour un conventionnement sur la base d'un « projet d'animation » et 7 associations pour un conventionnement sur la base « accueil associatif de quartier ». Des conventions triennales visent à apporter les perspectives d'une sérénité économique nouvelle aux associations ; elles concernent les projets structurés et développant des objectifs sur plusieurs années.

Outre la subvention de fonctionnement de l'association, l'aide de la Ville couvre également les frais d'exploitation du bâtiment (remboursés sur facture pour les bâtiments dont la Ville est propriétaire ou locataire), ainsi qu'une aide spécifique pour les Accueils Collectifs de Mineurs destinée à être reversée aux familles.

Pour les bâtiments dont elle est propriétaire ou locataire, la Ville coordonne l'ensemble des

études et travaux d'entretien, de rénovation, d'extension ou de mises aux normes (telles que l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite ou les normes spécifiques aux accueils collectifs de mineurs).

## **2. Subventions pour projets et manifestations**

Il est également proposé de financer les projets spécifiques de certaines associations conventionnées et d'intégrer cette aide complémentaire dans la convention annuelle. Il s'agit de deux projets de la MJC de Borny : la manifestation « les Ecolotrucs » qui se déroulera le 11 mai, pour un montant de **13 000 €** (dont un financement de 8 500 € au titre de la Politique de la Ville) et les animations menées cet été dans les cours de Borny et sur le grand Domaine, pour un montant de **5 000 €**. La MJC Metz-Sud renouvelle quant à elle, son bal des enfants, son jardin pédagogique et son projet "le livre voyageur" pour lesquels un financement de **2 000 €** est proposé. Le Centre Social de Metz Centre reconduit la fête de quartier qui bénéficiera d'un soutien à hauteur de **2000 €**.

Par ailleurs, La fête des quatre vents se déroulera le samedi 24 mai 2014 de 15h00 à 22h30. Les festivités débiteront par un spectacle composé par les enfants accueillis toute l'année par le Centre Social Pioche. L'école des sports de la Ville prendra le relais avec des animations ludiques et sportives. Les jeunes quant à eux investiront la scène pour un podium libre autour des danses, chants et improvisations chorégraphiques en lien avec les éducateurs spécialisés du CMSEA. Enfin une scène musicale permettra aux artistes des différentes cultures de s'exprimer jusqu'à 22h30. Le coût total du projet est estimé à 7 500 €, 4 000 € sont sollicités auprès du Conseil Régional. Il est proposé d'accorder une aide financière de **1 500 €** pour cette action.

Enfin, le samedi et dimanche 28 et 29 juin, l'association Metz Street Culture organise sa traditionnelle manifestation de promotion des sports de glisse urbaine au bowl des Arènes : skateboard et BMX. En 2014, cette rencontre prendra le nom de ROOKIE JAM BOWL DE METZ et s'adressera avant tout aux moins de 16 ans. En fin de week-end, les plus âgés prendront le relais pour des démonstrations en compagnie de riders confirmés sur la scène nationale. Le budget total de l'opération s'élève à 4 500 €. Il est proposé de soutenir la manifestation par une subvention de **3 000 €**.

La dépense totale des subventions de fonctionnement et des subventions pour projets s'élève à **2 165 880 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers, et de promouvoir les disciplines issues des cultures urbaines,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DECIDE :

**D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **2 165 880 €**, soit un solde à verser de **1 102 550 €** compte-tenu des avances accordées au Conseil Municipal du 19 décembre 2013 pour l'ensemble des associations conventionnées :

<u>Au titre de la mise en place d'un projet éducatif</u>		Dont déjà versé
Association Messine Interfédérale et Solidaire Patrotte	<b>157 640 €</b>	81 900 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	<b>142 450 €</b>	71 435 €
Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	<b>158 120 €</b>	79 100 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Borny	<b>149 800 €</b>	66 125 €
<i>Subvention fonctionnement</i>	<b>131 800 €</b>	
<i>Ecolotrucs</i>	13 000 €	
<i>Animation de rue</i>	5 000 €	
Maison des Associations du Sablon – Centre Social	<b>110 190 €</b>	54 705 €
Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)	<b>100 680 €</b>	50 660 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	<b>123 360 €</b>	59 000 €
<i>Subvention de fonctionnement</i>	<b>121 360 €</b>	
<i>Bal des enfants, jardin pédagogique et livre voyageur</i>	2 000 €	
Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	<b>92 010 €</b>	46 325 €
Espace de la Grange – Centre social	<b>111 390 €</b>	46 500 €
Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle (Centre Pioche)	<b>92 100 €</b>	46 050 €
Centre Social Maison des Jeunes et de la Culture Boileau Prégénie	<b>32 210 €</b>	16 105 €
 <u>Au titre de la mise en place d'un projet d'animation</u>		
Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny	<b>198 800 €</b>	99 350 €

Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	<b>80 000 €</b>	39 030 €
<i>Subvention de fonctionnement</i>	<b>78 000 €</b>	
<i>Fête de quartier</i>	<b>2 000 €</b>	
Centre Culturel de Metz Queuleu	<b>55 900 €</b>	27 500 €
Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	<b>68 590 €</b>	31 320 €
Centre de Renseignement et d'Information – Bureau Information Jeunesse	<b>42 480 €</b>	21 240 €
CPN Les Coquelicots	<b>53 570 €</b>	23 000 €
Eclaireuses et Eclaireurs de France	<b>32 240 €</b>	16 120 €
Famille Lorraine de Metz Devant-les-Ponts	<b>28 700 €</b>	15 860 €
Familles de France – Fédération de Moselle	<b>16 760 €</b>	8 950 €
Association Pushing	<b>17 000 €</b>	8 500 €
Association Pas Assez	<b>12 000 €</b>	6 000 €
Association Nan Bara	<b>5 050 €</b>	5 050 €
Association Together	<b>4 000 €</b>	2 000 €
Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire	<b>10 000 €</b>	5 000 €

**Au titre de la mise en place d'un projet d'accueil associatif de quartier**

Association de Gestion et de Développement de l'Auberge de Jeunesse	<b>44 000 €</b>	22 000 €
Interassociation de Gestion du Centre Familial, Social et Culturel de Metz Magny	<b>63 950 €</b>	31 500 €
Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	<b>33 180 €</b>	19 000 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	<b>44 200 €</b>	20 280 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	<b>40 690 €</b>	23 835 €
Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	<b>22 320 €</b>	10 890 €
COJFA	<b>18 000 €</b>	9 000 €

**Au titre de l'organisation de la fête des 4 vents**

Centre Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence	<b>1 500 €</b>	
--	----------------	--

**Au titre de l'organisation d'une manifestation de promotion des sports urbains :**

Metz Street Culture	<b>3 000 €</b>	
---------------------	----------------	--

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante  
Commissions : Commission Sport et Jeunesse  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 48 Absents : 7 Dont excusés : 5

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**